



Castillon-la-Bataille

Mairie

Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ AUTORISANT LA SOCIETE AGUR A INTERVENIR SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX A CARACTÈRE URGENT ANNÉE 2026

A-25-12-291/PM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par la société AGUR et ses sous-traitants, d'instaurer une autorisation d'intervenir sur tout le territoire de la commune de Castillon la Bataille pour effectuer des travaux à caractère urgent pour l'année 2026.

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser de manière permanente la société AGUR à intervenir sur tout le territoire de la commune de Castillon la Bataille pour l'année 2026 afin de faciliter les interventions à caractère urgent.

Article 1 : La société AGUR et les sous-traitants détiennent une autorisation d'intervenir sur tout le territoire de la commune de Castillon la Bataille pour effectuer des travaux à caractère urgent pour l'année 2026.

Article 2 : Tout véhicule gênant les travaux d'urgence pour la Société AGUR sera mis en fourrière.

Article 3 : Les informations concernant les travaux devront-être transmises, dans les meilleurs délais avant l'intervention urgente par mail aux adresses suivantes :

policemunicipale.mairie@castillonlabataille.fr technique@castillonlabataille.fr

PAGE 1

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

Article 3 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par des panneaux de signalisations au sol conformes au modèle fixé par l'arrêté ministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété. La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par la société AGUR et ses sous-traitants qui en auront la responsabilité. Toutes les mesures seront prises par cette dernière pour garantir la sécurité des usagers. Elle sera seule responsable des accidents qui pourraient survenir par manque ou défaut de signalisation. Seul le Tribunal Administratif de l'arrondissement est compétent pour régler tout litige.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de Castillon la Bataille

- Article 5 :**
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
 - Monsieur le Commandant du Centre de Secours de St Magne de Castillon,
 - Monsieur le Chef du Centre Routier Départemental du Libournais,
 - Monsieur le responsable Services Techniques
 - La police municipale de Castillon la Bataille,
 - AGUR

Sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Castillon la Bataille, le 26/12/2025

Le Maire,



Jacques BREILLAT